

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

76020

Objet

Concession de l'ancien  
local des P.T.T. à  
M. THOMAS - marché du  
Parc

DATE DE CONVOCATION

19 janvier 1976

DATE D'AFFICHAGE

19 janvier 1976

Nombre de conseillers  
en exercice 25

Nombre de présents 20

Nombre de votants 20

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize  
le vingt trois janvier à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHÉ, M. SUIARD, M. DUPOUR, M. COLLE, MAULIN, LANGETEAU, MONTRON, DOITREAU, LACHAUD, M. BENOIST, M. MASCOQ, BOUCHET, M. BIDEAU, M. BARRIERE, PATEAU, BEUTIN, M. M. SAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. TETARD  
DELAIR par Me DUPOUR

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, RIVIERE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

La Commission du Commerce du 21 janvier 1976 a donné son accord pour que soit concédé à M. Roger THOMAS, 9, rue Eugène Fromentin à ROYAN l'ancien local des P.T.T. au marché du Parc, pour l'installation d'une cordonnerie.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les avis des commissions du commerce et des finances du 21 janvier 1976,

DECIDE :

- d'attribuer à compter du 1er janvier 1976 à M. Roger THOMAS le stand extérieur du marché du Parc qui servait précédemment de poste auxiliaire, pour l'installation d'une cordonnerie, moyennant un prix mensuel de 300 F (3 600 F annuels révisibles suivant les variations de l'indice du coût de la construction).
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer le contrat de concession à intervenir.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

